

RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2021



L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : Mme DHERVILLEZ Pascale, M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme BROUTE Karine, M. DUPRE Samuel, Adjoints ; Mme CHAPELLE Noëlle (a quitté la séance à 22h10), M. LAINNE Jean-Baptiste, M. DELAUNE Valentin, Mme COQUELLE Peggy, M. MANGIN Jérôme, Mme JASSAK Madelyne, M. HEBERT Richard, Mme LEMONNIER Valérie et M. PASCAL Régis.

Absente excusée : Mme HATTON Amélie.

Mme HATTON a donné procuration écrite à Mme CHAPELLE.

M. LAINNE a été élu secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUILLET 2021 ET DU 4 SEPTEMBRE 2021 (1/14-09-2021)

Les comptes-rendus des séances du 20 juillet 2021 et du 4 septembre 2021 sont approuvés à l'unanimité.

DEVIS DE LA VERRIERE DE L'ECOLE : OPTION SUR LE PORTIQUE (2/14-09-2021)

M. MANGIN, chargé du dossier, a obtenu une remise commerciale sur le devis d'un montant de 15 000 euros HT accepté par le conseil municipal lors de la séance du 29 avril 2021. Le devis actualisé comprend la fourniture et la pose d'une verrière pour un montant de 14 138,22 euros HT et l'option portique pour un montant de 1 677 euros HT, soit un montant total de 15 815,22 euros HT.

Considérant l'état des poteaux de la verrière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la moins-value sur la fourniture et la pose de la verrière à l'école H. Blanc et la plus-value consécutive au choix de l'option portique, portant à 15 815,22 euros HT le montant des travaux confiés à l'entreprise ISAAC d'Harfleur.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à l'opération « Travaux divers » de la section d'investissement du budget 2021.

Mme BROUTE signale le mauvais état de la porte d'entrée de la maternelle. Elle suggère de demander un devis à l'entreprise ISAAC.

SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR RESERVE INCENDIE VOIE ROMAINE (3/14-09-2021)

M. VANDERMEERSCH indirectement concerné quitte la séance.

Suite au projet de création d'une réserve incendie route de la voie romaine, sur une parcelle de M. VANDERMEERSCH Patrick, et afin de fixer les droits d'utilisation du terrain, M. MALO fait part des différentes possibilités :

1. Etablissement d'une convention renouvelable chaque année
2. Mise en place d'une servitude
3. Signature d'un bail emphytéotique avec loyer

Il évoque les avantages et inconvénients de chaque proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour,

DONNE son accord pour l'établissement d'un bail emphytéotique

FIXE à 1 euro le loyer

CHARGE et AUTORISE M. le maire et les adjoints dans l'ordre du tableau à effectuer les démarches et signer les documents concernant ce bail.

M. VANDERMEERSCH regagne la séance.

Mme DHERVILLEZ alerte sur la quantité d'autorisations d'urbanisme refusées à cause de la réserve incendie. Un contrôle du diamètre des canalisations va être fait par la SAUR. Une réunion est prévue avec M. CHESNEAU du service urbanisme de la communauté de communes Campagne de Caux pour étudier les dossiers refusés.

GARDERIE PERISCOLAIRE : REMBOURSEMENT DES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2021 (4/14-09-2021)

Mme BROUTE invite Mme PIZIAUX chargée de la facturation de garderie à donner des informations sur le montant des frais de garderie pour la période de mai à juillet 2021. Trois mois ont été facturés. Les 4 jours de pointage sur juillet auraient dû être intégrés au mois de juin. La plupart des élèves utilisateurs de la garderie sont réinscrits en garderie pour l'année scolaire 2021-2022. Les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2021-2022 étant les mêmes que ceux de l'année 2020-2021, Mme BROUTE a proposé une régularisation sur la première facturation 2021-2022. Toutes les familles ont été avisées. Certaines ne pourront pas bénéficier de cette régularisation car les élèves sont partis au collège.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE que soit remboursé le mois de juillet aux familles dont l'enfant est parti de l'école.

Sur demande de Mme BROUTE, le règlement de la garderie va être révisé. Une réunion est prévue avec Mme CHAPELLE le 29 septembre prochain à 15h30.

TAXE COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (5/14-09-2021)

M. MALO informe d'une circulaire de la DDTM en date du 10 août 2021 concernant la taxe d'aménagement. Pour toutes les communes souhaitant modifier son ou ses taux de la taxe d'aménagement, le vote par le conseil municipal doit intervenir avant le 30 novembre 2021 pour pouvoir être en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Il est précisé que le taux communal est actuellement de 5%. Plusieurs avis sont émis. Le sujet sera délibéré lors d'une prochaine séance après approfondissement.

CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR EFFECTUER DU DESHERBAGE (6/14-09-2021)

M. MALO fait part de remarques au sujet de l'entretien des espaces verts. Des devis ont été demandés par :

- Mme BROUTE auprès de l'association d'insertion AGIRE : mise à disposition de personnel, sans véhicule, ni matériel.

- M. VANDERMEERSCH auprès de l'association le « Bateau de Brotonne » : prestation avec mise à disposition de personnel encadrant et de 5 personnels équipés en matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

CONFIE à l'association « Bateau de Brotonne » une mission ponctuelle de désherbage

M. MALO évoque la difficulté de transport de la grosse tondeuse. Mme BROUTE signale que le tracteur tondeuse TORO est vieillissant.

COMPTE-RENDU DU FORUM DES ASSOCIATIONS (7/14-09-2021)

Mme LEMONNIER informe que la plupart des visiteurs se sont dirigés principalement vers la salle Ph. Anquetil où se tenait le stand de la Quintefeuille. Les autres associations situées à l'extérieur de la salle ont été moins visitées. Mme LEMONNIER propose un changement pour le prochain forum des associations.

ETAT D'AVANCEMENT POUR LE MARCHE DE NOEL (8/14-09-2021)

Mme CHAPELLE informe qu'elle a contacté tous les exposants de l'an passé avec un retour de 37 réponses positives. Elle présente un devis de Lucyline Production pour l'animation et la sonorisation des prestations d'un montant de 1000 euros et un devis de Gwendolyne MORAINVILLE pour l'animation, la coordination des prestations et l'achat de fournitures diverses d'un montant de 1500 euros. Mme DHERVILLEZ et M. VANDERMEERSCH demandent si d'autres devis ont été sollicités. Plusieurs échanges ont lieu à propos de l'organisation de l'animation.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022 (9/14-09-2021)

Mme BROUTE informe que Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale a procédé à un comptage d'élèves à l'école Henri Blanc à la rentrée de septembre. 99 élèves ont été recensés. Elle fait part de l'augmentation du nombre d'inscrits à la cantine scolaire municipale. L'école a un projet musique. L'aide financière à la réalisation de ce projet sera étudiée lors d'une prochaine séance. Le protocole sanitaire n'a pas changé.

POINT D'AVANCEMENT SUR LES TRAVAUX DU PRESBYTERE (10/14-09-2021)

M. VANDERMEERSCH informe qu'un enrobé provisoire a été réalisé derrière l'ancien presbytère pour faciliter l'accès au cabinet de kinésithérapie aux personnes à mobilité réduite. La pose de portes sera faite ultérieurement. Le choix des luminaires reste à déterminer. Mme VASQUEZ, kinésithérapeute, a procédé au désherbage du terrain.

M. VANDERMEERSCH suggère l'achat de gravillons et de tout venant. Il propose qu'il soit mis devant l'atelier communal. Il donne des indications tarifaires. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'achat de gravillons et de tout venant.

PROPOSITION DE CAMPAGNE DE CAUX POUR CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LES CAVITES (11/14-09-2021)

Lors du conseil communautaire du 3 septembre 2021, les conseillers de la Communauté de Communes Campagne de Caux ont autorisé le lancement d'un marché public pour la réalisation d'études géotechniques et l'assistance technique pour la levée d'indices de cavités souterraines et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement.

Dans ce cadre, il a été proposé aux communes d'adhérer à un groupement de commandes afin de permettre aux collectivités intéressées d'accéder à moindre coût à ces prestations. Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Une convention est mise en place et prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la Communauté de Communes Campagne de Caux (4C) comme coordonnateur. En qualité de coordonnateur du groupement, la 4 C a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires des marchés et accords-cadres, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics. La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à attribuer, signer et notifier les marchés et accords-cadres au nom et pour le compte de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

Il appartient à chaque membre du groupement d'examiner, et d'adopter et autoriser, s'il le souhaite son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Chaque membre du groupement s'engage à financer les dépenses réelles liées à l'objet du marché en émettant au fur et à mesure des besoins les bons de commande correspondants. Ainsi chaque membre du groupement rémunère directement le titulaire du marché selon ses propres commandes.

Il est proposé d'autoriser M. le maire à adhérer à ce groupement de commandes et signer la convention affiliée.

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à ce groupement de commandes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité :

- L'adhésion à ce groupement de commandes
- La convention qui lie la commune à la communauté de communes Campagne de Caux
- La signature de cette convention par M. le Maire.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAEVA FOURE (12/14-09-2021)

L'assemblée prend connaissance de l'arrivée à son terme, le 4 octobre prochain, du contrat Parcours Emploi Compétences de Maëva FOURE à l'école, à la cantine et à la garderie. Un renouvellement est possible pour la

même durée soit 11 mois, avec possibilité d'augmenter le nombre d'heures de travail et avec le même taux d'aide de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

EST FAVORABLE au renouvellement du contrat Parcours Emploi Compétences de Maëva FOURE.

POINT SUR LE RECRUTEMENT DE NOUVEAUX SERVICES CIVIQUES (13/14-09-2021)

M. DUPRE rappelle le souhait de recruter en service civique au moins un jeune titulaire du permis de conduire. La mission locale a pour le moment peu de candidatures. M. DUPRE souhaiterait que l'embauche de jeunes en service civique puisse se faire à compter du 15 octobre prochain. Leur mission sera orientée sur l'école et la bibliothèque. Mme BROUTE va recevoir une formation de tutrice. Un avis de candidature sera diffusé sur le site de la commune.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX (14/14-09-2021)

M. VANDERMEERSCH rapporte qu'il a été constaté la présence de parasites au niveau d'une structure en bois de l'église et un problème d'étanchéité au niveau de la toiture.

Il est envisagé d'organiser diverses manifestations dans l'église (expositions d'art, chorales, concerts ...) sous réserve d'accord de principe de la part de la paroisse.

CHOIX D'UN DEVIS POUR LA MISE AUX NORMES DU PARATONNERRE DE L'EGLISE (15/14-09-2021)

M. MALO informe qu'une expertise du paratonnerre de l'église a été faite. Il présente trois devis relatifs à la mise aux normes de l'équipement :

- INDELEC propose la mise en conformité de l'installation existante pour un montant de 3596 euros HT et un complément normatif pour un second conducteur de descente pour un montant de 6436 euros HT
- BIARD ROY propose le remplacement de la pointe avec conservation de l'existant utilisation d'une nacelle incluse dans l'estimation d'un montant de 7002 euros HT
- BODET Campanaire propose l'installation d'un parafoudre pour un montant de 2351,83 euros HT (intervention de deux techniciens, frais de transport inclus) avec un geste commercial (graissage/serrage des cloches).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT la proposition de l'entreprise BODET Campanaire d'un montant de 2351,83 euros HT.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à la section de fonctionnement du budget 2021.

PROJETS 2022 A DEPOSER AU SDE (16/14-09-2021)

M. DUPRE présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2021-0-76141-M4263 et désigné route du Hertelay et route de la flacquaire dont le montant prévisionnel s'élève à 51803,26 euros TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 23743,16 euros TTC.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :

- * d'adopter le projet ci-dessus
- * d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 23743,16 euros TTC
- * de demander au SDE 76 de programmer ces travaux
- * d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - AUTORISATIONS D'URBANISME (17/14-09-2021)

Mme DHERVILLEZ donne lecture des dernières décisions d'urbanisme puis présente les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain reçues :

1. Maître AMICE, notaire à Goderville, pour la parcelle située 220 route de la voie romaine, cadastrée section A n°225

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de ne pas préempter sur la parcelle A n°225 située 220 route de la voie romaine

2. SCP MAHE ET RUELLAN-LIMARE, notaires à Bolbec, pour la parcelle située 11 avenue du 8 mai 1945, cadastrée section B n°916

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de préempter sur la parcelle B n°916 située 11 avenue du 8 mai 1945

3. Maître DENOS, notaire à Goderville, pour la parcelle située 8 rue René Coty, cadastrée section B n°327 (en partie)

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de ne pas préempter sur la parcelle B n°327 (en partie) située 8 rue René Coty

4. Maître AMICE, notaire à Goderville, pour les parcelles situées 3 route d'Antiville, cadastrées section A n°382 et A n°418

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de ne pas préempter sur les parcelles A n°382 et A n°418 situées 3 route d'Antiville

QUESTIONS DIVERSES POUVANT SURVENIR AVANT LA SEANCE

- M. MALO fait référence au dépôt du dossier de demande de subvention pour la vidéoprotection AMBRE. Il signale qu'une commission départementale a lieu prochainement et souligne la quantité importante de dossiers à traiter. Il informe du démarrage des travaux de transfert des eaux usées de Bréauté/Vattetot vers Lillebonne. Une réunion de chantier est prévue le 15 septembre à 9h30. Le propriétaire d'une parcelle de terrain de 33 m² située rue Antoine Arnaud propose de la céder gracieusement à la commune. Le conseil municipal, à 14 voix pour (Mme CHAPELLE ayant quitté la séance à 22h10) accepte la proposition de M. MAYEU, propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°475. M. MALO a assisté à une réunion à la gare avec des représentants du Département et M. REMOND président de la communauté de communes au sujet de la prise en charge des aménagements autour de la gare suite au passage des géomètres du cadastre. M. VANDERMEERSCH propose une visite sur place. M. MALO fait part d'un courrier reçu du Centre de Gestion au sujet d'une assurance maintien de salaire et de la réception d'un rapport d'activité déchets. Il informe que M. Florent SAINT-MARTIN est le correspondant local du Conseil Départemental. Il signale que Mme EDET s'est vue attribuer les encouragements au Concours départemental des maisons fleuries. Il fait part de la demande d'installation d'un salon de massage et d'une auto-école dans le village. Il donne lecture d'un courrier de mécontentement d'un habitant du Givout. Il signale que la société de dératisation qui est intervenue dernièrement à la gare fournira du produit raticide aux foyers qui sont à nouveau infestés. Il fait part des observations d'un utilisateur des chemins de randonnée au sujet de leur état et sur le balisage de ces chemins.
- Mme DHERVILLEZ informe que les propriétaires du terrain situé en pointe en face de la salle polyvalente sont prêts à vendre à la commune, une parcelle de 1 ha 50 ares, libre d'occupation au prix de 7 euros le m². Elle signale que le cabinet ULTREYA a rencontré tous les maires sollicités pour le regroupement scolaire. Elle détaille leur position sur le projet ainsi que celui de l'Inspectrice de l'académie et donne des précisions sur son financement. Concernant le schéma de référence, elle informe que certains éléments n'ont pas encore été exploités. Elle annonce que la rampe d'accès au cabinet dentaire est terminée. Elle donne une précision sur un projet d'urbanisme route de la sablière. Elle fait part de la demande d'un vendeur de fruits et légumes pour un emplacement le dimanche.
- Mme BROUTE informe d'une demande relative à l'entretien d'une sépulture au cimetière. Une réponse sera donnée à la personne après information reçue des pompes funèbres locales. Elle propose la dératisation de la salle Ph. Anquetil et de l'atelier communal. Elle fait part de la demande d'agents d'entretien pour avoir une double puce dans leur portable. Sur proposition de Mme BROUTE, une

commission est créée pour la gestion des petits équipements de la salle Ph. Anquetil (vaisselle ...). M. VANDERMEERSCH, M. DUPRE et Mme LEMONNIER se joignent à Mme BROUTE dans cette commission.

- - M. DUPRE envisage de faire paraître le planning de réservation de la salle Anquetil sur le site internet de la commune. Il demande, vu les délais de réalisation, à prévoir dans les projets SDE des travaux dans la rue Antoine Arnaud.
- - M. PASCAL propose d'inscrire les tarifs de location sur le site internet de la commune.
- - Mme JASSAK suggère d'implanter le panneau indicateur du hameau du Graindor de l'autre côté de la route. Elle relate un problème de stationnement gênant sur le parking communal rue René Coty.
- Mme LEMONNIER informe qu'elle va envoyer un mail aux membres de la commission chargée des colis de Noël.
- Il est demandé à chaque conseiller de recenser les panneaux aux inscriptions effacées.
- Des remarques sont émises au sujet du raccordement à la fibre optique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.